



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 77

Question orale n° 1409

Texte de la question

La Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) vient d'annoncer que les travaux de réalisation de l'autoroute A 77 Dordives-Cosne étaient à nouveau reportés. L'ouverture de cette autoroute prévue dans un premier temps pour juin 1998 a été reportée l'an dernier à juin 1999. Cette semaine, la fin des travaux a été à nouveau reportée pour le dernier trimestre de l'an 2000. Ces reports successifs sont particulièrement pénalisants pour notre région qui attend avec impatience son désenclavement. La nationale 7 est aujourd'hui saturée par un trafic de plus de 12 000 véhicules par jour. De plus, la SAPRR laisse entendre qu'il pourrait y avoir remise en cause de ses engagements concernant l'implantation d'un centre d'exploitation à Myennes (banlieue de Cosne) qui devrait créer 25 emplois. Cette opération avait été présentée officiellement à de nombreuses entreprises, aux élus et aux administrations. Elle accompagnait d'ailleurs la création d'un poste de péage au même endroit. Une demande avait même été faite auprès des élus pour rechercher des terrains permettant la construction d'une douzaine de maisons individuelles pour loger l'encadrement. Le désenclavement de la Vallée de la Loire est particulièrement urgent pour le développement d'un territoire qui attend avec impatience la fin de ces travaux pour tenter d'engager des actions de prospection et de développement économique dans un département qui a beaucoup souffert de la disparition d'activités industrielles vieillissantes qui n'ont pu être compensées par de nouvelles implantations. M. Didier Béguin demande à Mme le secrétaire d'État aux transports de faire le point sur les décisions qui seront prises, de lever les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur ce projet et de faire en sorte que la SAPRR tienne le calendrier qu'elle avait initialement prévu et réalise ses engagements concernant le centre d'exploitation, le péage, le poste de gendarmerie, ainsi que la construction de logements.

Texte de la réponse

M. le président. M. Didier Béguin a présenté une question n° 1409.

La parole est à M. Didier Béguin, pour exposer sa question.

M. Didier Béguin. Monsieur le ministre délégué au logement, le département de la Nièvre attend avec impatience l'ouverture de l'autoroute A 77 Dordives-Cosne. Or je viens d'être informé par la société des autoroutes Paris - Rhin-Rhône que les travaux de réalisation de cette autoroute sont à nouveau reportés. Prévue dans un premier temps pour juin 1998, puis pour juin 1999, l'ouverture de cette autoroute est à nouveau reportée au dernier trimestre de l'an 2000. Ces reports successifs sont particulièrement pénalisants pour notre région qui attend depuis trop longtemps son désenclavement. La nationale 7 est aujourd'hui saturée par un trafic de plus de 12 000 véhicules par jour, de poids lourds notamment.

De plus, la SAPRR laisse entendre qu'il pourrait y avoir remise en cause de ses engagements concernant l'implantation d'un centre d'exploitation à Myennes, dans la banlieue de Cosne, qui devait créer vingt-cinq emplois. Cette opération avait été présentée officiellement à de nombreuses entreprises, aux élus et aux administrations. Elle accompagnait d'ailleurs la création d'un poste de péage au même endroit. Une demande avait même été faite auprès des élus pour rechercher des terrains permettant la construction d'une douzaine de maisons individuelles pour loger l'encadrement.

Monsieur le ministre, le desenclavement de la vallee de la Loire est particulierement urgent pour le developpement d'un territoire qui attend avec impatience la fin de ces travaux pour tenter d'engager des actions de prospection et de developpement economique dans un departement qui a beaucoup souffert de la disparition d'activites industrielles vieillissantes non compensees par de nouvelles implantations.

Pouvez-vous faire le point sur les decisions qui seront prises et lever les incertitudes qui pesent aujourd'hui sur ce projet ? Pouvez-vous faire en sorte que la SAPRR tiennent le calendrier qu'elle avait initialement prevu et respecte ses engagements concernant le centre d'exploitation, le peage, le poste de gendarmerie, ainsi que la construction de logements ?

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au logement.

M. Pierre-Andre Perissol, ministre delegue au logement. Monsieur le depute, M. Bernard Pons me charge de vous dire qu'il comprend l'importance que revet cette nouvelle infrastructure autoroutiere entre Dordives et Cosne pour le developpement des territoires concernes. En tant qu'elu d'une region qui se situe, sur le plan routier, en aval de la votre, permettez-moi de vous dire que je partage votre interet pour la realisation de cet ouvrage.

M. Pons veut que vous soyez assure de sa particuliere vigilance quant au respect des delais de realisation des autoroutes. Toutefois, les etudes techniques menees par la societe concessionnaire et les concertations qu'elle conduit avec les collectivites locales concernees, lors de la mise au point precise du trace apres la declaration d'utilite publique, induisent des delais tres importants qu'il est difficile de comprimer. Ces delais concernent les enquetes hydrauliques, les enquetes parcellaires, les acquisitions foncieres, les recherches archeologiques, etc. Toutes ces procedures sont aujourd'hui en voie d'achevement et les travaux proprement dit debuteront en 1997. La mise en service de l'autoroute A 77 est prevue pour la fin de l'annee 1999 en ce qui concerne la section de plus de soixante kilometres comprise entre Dordives et Briare. La section terminale entre Briare et Cosne, d'environ trente kilometres, sera, quant a elle, decallee de quelques mois supplementaires et devrait etre realisee au cours du premier semestre de 2000.

Pour ce qui concerne le poste de gendarmerie, ce dossier est traite en collaboration etroite avec le ministere de la defense, qui n'a pas determine a ce jour l'organisation de ses services sur cette autoroute.

En revanche, je suis en mesure de vous confirmer qu'une barriere de peage pleine voie et un centre d'exploitation seront implantes a Myennes, au nord de Cosne-sur-Loire. Une soixantaine d'emplois seront crees - me dit-on - des l'ouverture de ces equipements. Leur nombre augmentera ensuite en fonction de la progression du trafic.

Telle est, monsieur le depute, la reponse que M. Pons m'a demande de vous transmettre.

M. le president. La parole est a M. Didier Beguin.

M. Didier Beguin. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre reponse. J'ai bien note que la realisation de la section terminale, entre Briare et Cosne, prendrait quelques mois de retard. C'est dommage, car cette section de la RN 7 est de loin la plus dangereuse, en raison d'un trafic tres intense de poids lourds.

En revanche, la realisation d'un peage et d'un centre d'exploitation a Myennes est une decision tres favorable pour notre region.

Données clés

Auteur : [M. Béguin Didier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1409

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1997, page 1699

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1946

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mars 1997